

Ce samedi 15 août 2026 n'aura décidément pas ressemblé à un jour férié pour les personnels de la Maison d'arrêt de FOIX, qui auront été confrontés à une journée particulièrement éprouvante.

Tout commence dans la matinée lorsque, comme cela arrive régulièrement le week-end, un drone survole l'établissement afin de déposer un colis sur le filet de la cour de promenade. Alertés par l'agent en surveillance, les personnels prennent immédiatement la décision de procéder à la réintégration des promenades afin d'empêcher les détenus de récupérer le contenu du colis. **Deux détenus vont alors refuser d'obtempérer et tenter malgré tout de faire tomber le contenu du colis dans la cour. Face à leur comportement, une mise en prévention des deux protagonistes est décidée.**

Une fois placé au quartier disciplinaire, le premier détenu, particulièrement virulent, va proférer des menaces de mort à l'encontre d'un collègue, lui promettant notamment de le retrouver à l'extérieur et allant jusqu'à menacer de violer sa famille. Des menaces d'une gravité extrême, qui ne peuvent en aucun cas être banalisées.

Quelques heures plus tard, ce même détenu va mettre volontairement le feu à sa cellule, nécessitant l'intervention immédiate des personnels afin de maîtriser la situation et de procéder à sa sortie du quartier disciplinaire. En fin d'après-midi, le second détenu, manifestement inspiré par son voisin, va à son tour mettre le feu à sa cellule. Une nouvelle intervention des personnels sera nécessaire pour circonscrire l'incendie. Après la venue des pompiers, la situation se terminera par une extraction médicale de ce dernier. A son retour ce dimanche, ne voulant pas rester dans sa nouvelle cellule d'affectation, il a enjambé la barrière de la cour du 1er étage pour sauter dans le vide. Heureusement le collègue présent a eu le réflexe de le retenir par le bras afin d'amortir sa chute et éviter certainement de graves blessures. Suite à cela, l'agent se plaindra de douleurs au dos et au bras.

Malheureusement, le système de désenfumage n'ayant pas fonctionné, un collègue, incommodé par les fumées, devra également être transporté aux urgences. Heureusement, son état ne présentait pas de gravité.

Le colis intercepté par les personnels contenait 220 grammes de boulettes de substances illicites (qui passent à travers les mailles du filet), confirmant une nouvelle fois la nécessité d'une vigilance permanente face aux projections et aux livraisons par drones qui gangrènent nos établissements.

L'UFAP tient à féliciter l'ensemble des personnels pour leur sang-froid, leur professionnalisme et leur engagement tout au long de cette journée particulièrement difficile.

L'UFAP apporte également son soutien total à notre collègue victime de menaces d'une telle violence et l'accompagnera dans ses démarches, notamment en cas de dépôt de plainte.

L'UFAP demande des sanctions disciplinaires et judiciaires exemplaires pour ces deux détenus qui par leur attitude ont mis en danger la sécurité et l'intégrité physique du personnel. **Avec une surpopulation chronique et un sous effectif à tous les niveaux qui va encore s'aggraver avec les futurs départs en retraite, L'UFAP exige des moyens humains à la hauteur des besoins ainsi que le désengorgement de l'établissement avant de retrouver des sommets intolérables lors de la reprise de l'activité judiciaire en septembre.**

Le bureau local